

Le 16 octobre 2023

PAR COURRIEL :

Cabinet du ministre  
**Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les  
changements climatiques, de la Faune et des Parcs**  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande de la tenue d'une consultation publique par le BAPE du projet de raccordement  
du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie  
au réseau de Gazoduc TQM à Mirabel**

---

Monsieur le Ministre,

La présente a pour but de vous demander la tenue d'une audience publique et commission d'enquête sur le projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc TQM à Mirabel (numéro 3211-10-027).

Ce projet aura une influence majeure sur Les Entreprises Rolland inc. et sur les émissions de gaz à effet de serre émis dans la région. En effet, le projet d'Énergir prévoit utiliser la totalité du biogaz généré par le lieu d'enfouissement technique de WM Québec inc. à Sainte-Sophie afin qu'il soit converti en gaz naturel renouvelable (GNR) et qu'il soit injecté dans le réseau d'Énergir pour ensuite être valorisé par les clients potentiels de ce dernier. Or, la majeure partie du biogaz généré à ce site est, depuis 20 ans, acheminé et valorisé directement à notre usine de papier situé à Saint-Jérôme.

L'arrêt de l'approvisionnement en biogaz de notre usine, découlant de l'approbation du projet, aura notamment les impacts suivants :

- En empêchant l'usine de Rolland de valoriser directement le biogaz, pour le transformer en GNR qui sera simplement valorisé ailleurs, le projet d'Énergir crée une situation où l'usine de Rolland sera poussée à la consommation de gaz naturel fossile, et se trouvera à émettre près de 70 000 tCO<sub>2e</sub> annuellement. Cet important impact environnemental n'a pas du tout été considéré dans le cadre de l'étude d'impact ou dans

les documents publics produits par Énergir dans le cadre de sa demande d'autorisation en cours. Les représentants d'Énergir ont d'ailleurs confirmé cet état de fait lors de la séance d'information tenue par le BAPE le 3 octobre 2023.

- En empêchant l'usine de Rolland de valoriser directement le biogaz, pour le transformer en GNR, le projet d'Énergir met en péril la survie de l'usine de Rolland, car les coûts d'opération (notamment lié à l'acquisition des droits d'émissions du SPEDE et l'achat de gaz naturel en remplacement du biogaz) augmenteront considérablement, mettant en péril la pérennité économique de l'usine.
- En empêchant l'usine de Rolland de valoriser directement le biogaz, pour le transformer en GNR, le projet d'Énergir ajoute notamment des activités industrielles de transformation, des activités de construction et de gestion de gazoducs et nécessairement des émissions additionnelles de GES par rapport au scénario actuel, surtout à l'usine Rolland de Saint-Jérôme. Toutes ces activités qui génèrent des impacts environnementaux pour finalement simplement faire valoriser la même molécule de méthane par d'autres installations ailleurs au Québec, alors qu'elle est déjà valorisée directement par Rolland depuis près de 20 ans, devraient faire l'objet d'une évaluation comparative détaillée. En effet, l'ajout de toutes ces activités réduirait l'efficacité globale de la valorisation du biogaz par rapport au scénario actuel de sa valorisation directe par Rolland.
- En utilisant la conduite existante dédiée à la livraison du biogaz à Rolland, pour en inverser l'écoulement et livrer du gaz naturel fossile au site d'enfouissement de Sainte-Sophie (Projet #3 dans la demande d'autorisation numéro 3211-10-027), Énergir condamne définitivement la possibilité de l'usine de Saint-Jérôme de valoriser directement le biogaz et favorise grandement les activités du lieu d'enfouissement à utiliser le gaz naturel fossile.

Également, il nous semble contraire au décret obtenu par WM Québec inc. (décret 1277-2020) que soit permis de couper entièrement l'approvisionnement de biogaz à notre usine. Certes, WM Québec inc. avait le devoir d'évaluer des options lui permettant de valoriser les biogaz **excédentaires** (soit ceux qui n'étaient pas déjà acheminés à notre usine), mais cela ne peut vouloir dire qu'il puisse changer complètement sa gestion de ses biogaz sans obtenir une modification à son autorisation gouvernementale et son autorisation ministérielle. Cette modification a certes pour effet de modifier les effets sur l'environnement et l'économie du projet autorisé par le décret 1277-2020.

Dans ce contexte, nous vous demandons de donner le mandat au BAPE de procéder à une audience publique sur le projet d'Énergir (numéro 3211-10-027), afin qu'il puisse analyser la situation que nous soulevons dans les présentes et d'en tenir compte dans ses recommandations. Notamment, comme expliqué plus haut, nous souhaiterions que le BAPE se penche sur les augmentations d'émissions de GES que causeraient le détournement du biogaz ainsi que les impacts économiques et sociaux accablants pour notre usine.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Pascal Meunier  
Directeur environnement

256 boulevard Jean-Baptiste Rolland Ouest  
Saint-Jérôme, Québec  
J7Y-0L6

Cell : 450-602-4601

Courriel : [pmeunier@rollandinc.com](mailto:pmeunier@rollandinc.com)